

NOTE EXPLICATIVE – PREVISIONS BUDGETAIRES PLURIANNUELLES
MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2024

Depuis 2016, les communes doivent élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles pour les 5 années futures qui doivent être arrêtées par le conseil communal.

Les prévisions proposées au conseil sont les prévisions pluriannuelles actualisées pour 2025-2029 suite à la MB n°1 du Budget 2024 et ont été établies suivant les grandes orientations suivantes :

Dépenses

1) Dépenses de Personnel : 2,50% d'index entre 2025 et 2029. Une partie de la cotisation de responsabilisation est mise à l'exercice propre, car il est impossible dès 2025 que cette dernière soit prise en charge entièrement aux exercices antérieurs comme en 2024.

2) Dépenses de Fonctionnement : mêmes chiffres que la Modification Budgétaire n°1 (MB1).

3) Dépenses de Transfert : 2% pour les entités consolidées des dotations actuelles, excepté pour la Zone de police (5%).

4) Dépenses de Dette : suivi du tableau de la dette de Belfius + 90.000€ de charges d'emprunt par an supplémentaires pour 2025/2026, 110.000€ pour 2027 et 130.000€ pour 2028/2029. Au budget initial, l'arrêté du Ministre avait demandé de revoir nos dépenses de dette et nous allons de plus commencer à rembourser les premiers amortissements des derniers gros emprunts contractés (ex. PIC).

Recettes

1) Recette de Prestation : Le Crédit Spécial de Recettes est interdit dans les prévisions pluriannuelles, mêmes montants que la MB1 2024 pour les recettes de prestation.

2) Recettes de Transfert : injection des prévisions pluriannuelles pour le Fonds des communes et les additionnels, 2% par an pour les additionnels véhicules et les recettes de personnel.

3) Recettes de Dette : pas de changement.

Au niveau des exercices antérieurs, nous sommes partis d'un boni réel ne tenant pas compte du crédit fictif des additionnels au PRI, soit 600.000€. En 2025, il est nécessaire de prélever 100.000€ sur le FRO. Une partie de la cotisation de responsabilisation est également prévue aux exercices antérieurs, ce qui explique le faible boni au global.